Le conseil de coopérative de classe

Définition

Conseil :

« Groupe de personnes chargées de donner des avis dans certaines affaires publiques ou privées, et/ou d'administrer et de diriger. »

(TFLi) Trésor Français de la Langue Française informatisée)

Coopérative :

« Groupement pratiquant la coopération. »

(Petit Larousse)

Le conseil d'élèves est donc la réunion des élèves et de l'enseignant dans une structure sociale (la classe) qui se caractérise par les relations existant entre ses membres et par les projets qu'il va initier puis réaliser.

Pour les élèves, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'outil de base de la coopération à l'école.

C'est un lieu de propositions et d'écoute, de négociation et de prise de décisions. C'est l'initiation à la vie démocratique.

C'est un temps de partage où les élèves peuvent se construire en tant qu'individus en prenant conscience de leur appartenance à un groupe.

Comment le faire vivre?

1. Disposition en cercle (la meilleure).
2. L'ordre du jour (préparé) est annoncé par le secrétaire de séance.
3. Le président ouvre la séance.
4. Un rappel est fait des décisions du précédent conseil.
5. L'animation de séance est assuré par un élève ou par l'enseignant (en début d'année).
6. Le gardien du temps veille à ce que chaque point de l'ordre du jour respecte le temps qui lui est imparti. Il veille aussi à ce que personne ne monopolise la parole.
7. Les propositions sont toutes discutées.
8. Les décisions sont consignées par écrit.
9. Le président clôt la séance.

Régulation

Un certain nombre de règles de fonctionnement, en particulier pour la prise de parole : durée, écoute, expression.

Il est donc nécessaire de réfléchir a posteriori avec les élèves sur la façon dont s'est tenu le conseil afin de construire les règles de façon à rendre ce moment agréable.

Les règles de fonctionnement peuvent être évolutives.

Le conseil de coopérative de classe

Pour quoi faire ?

Le conseil aborde tous les sujets qui concernent la vie de la classe : apprentissages, règles de vie, relations dans la classe, gestion des projets…

Ce qui est recherché, c'est la responsabilisation des élèves par le partage des pouvoirs. Le conseil est une instance d'action pour gérer les projets.

Un ordre du jour

Il est préparé par le bureau de la coopérative à partir des propositions de tous les élèves et de l'enseignant. Il doit être connu avant la tenue du conseil (affichage).

Des métiers

Président, vice-président, secrétaire, trésorier, maître du temps, maître de la parole…

Les métiers peuvent être définis au fur et à mesure des besoins.

Les métiers tournent.

Quand ?
Jusqu'à quand ?

Une fois par semaine, plage fixée dans l'emploi du temps, durée définie en fonction de l'ordre du jour… Il peut même exister des conseils exceptionnels.

Des règles

Le conseil n'est pas un tribunal il cherche à résoudre des problèmes, à gérer des projets, à prendre des décisions pour améliorer la vie de la classe. On peut critiquer les idées, pas les personnes.

Chacun doit pouvoir s'exprimer et présenter son point de vue sereinement.

Le groupe doit prendre en compte la diversité des opinions et des points de vue.

Les décisions prises sont consignées par écrit.

Des propositions

La boîte à idées, le cahier de propositions, le tableau d'affichage… Des tableaux où on peut exprimer ses humeurs (« je félicite… », « je propose… », « je souhaite… », « je veux parler de… ».

Toute proposition doit être signée.

Le rôle de l'enseignant

Il est le garant de la loi, de la sécurité et du travail de chacun.

Il doit apprendre aux élèves à partager le pouvoir.

Il doit savoir écouter, coopérer, animer, réguler.